

Le droit d'auteur est pour tout le monde

Pourquoi la société moderne a besoin d'un traité OMPI pour les bibliothèques et archives

Le numérique a changé le monde. Des lois dépassées empêchent les citoyens et les sociétés d'en bénéficier pleinement. L'information qui enrichit nos vies – l'actualité, la recherche scientifique, les œuvres culturelles, les services administratifs – est de plus en plus disponible sous forme numérique uniquement. De nouvelles façons d'apprendre et communiquer en ligne se sont développées rapidement, mais les lois gouvernant l'usage et le partage de l'information numérique n'ont pas suivi le même rythme.

Bibliothèques et archives donnent accès à l'information sous toutes ses formes, sans profit ni préjugé. Les lois sur le droit d'auteur sont censées équilibrer les intérêts du public à accéder à l'information, avec les droits des auteurs, artistes et éditeurs. Dans certains pays, ces lois comprennent des dispositions permettant aux bibliothèques et archives de fournir un accès au savoir du monde, mais dans de nombreux pays, ces exceptions ne s'appliquent qu'aux ressources traditionnelles.

En réalité, des lois dépassées empêchent les bibliothèques et archives de remplir leurs missions les plus essentielles, simplement parce que les sources d'information sont aujourd'hui devenues numériques.

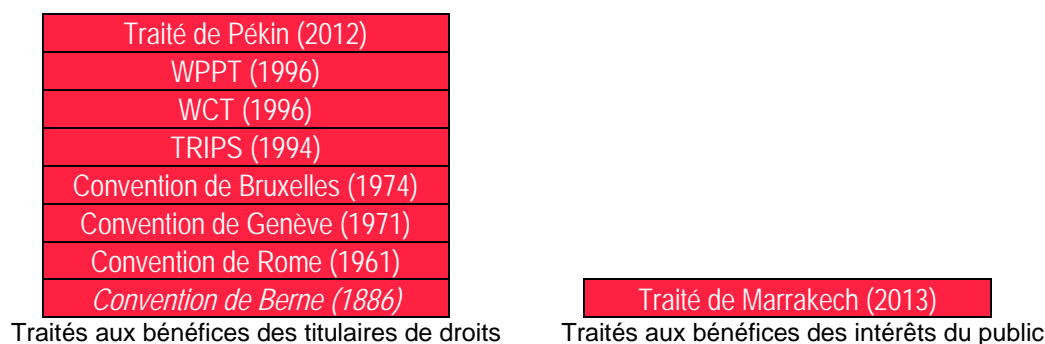
Bibliothèques et archives servent le public : elles

- Promeuvent l'alphabétisation
- Facilitent l'éducation et la recherche
- Nourrissent la créativité et l'innovation
- Réduisent la fracture informationnelle
- Connectent les citoyens aux services publics essentiels et à la recherche d'emploi
- Sauvegardent le patrimoine et la culture

Alors que les règles en faveur des détenteurs de droits ont été renforcées par des traités internationaux contraignants, celles permettant aux bibliothèques et archives de donner accès à l'information sont restées gelées. Le résultat est un système dérégulé qui :

- Accroît les inégalités d'accès au savoir et aux compétences
- Crée des zones blanches permanentes dans le patrimoine historique
- Empêche l'information créée aujourd'hui d'être accessible aux futures générations

Les traités internationaux sur le droit d'auteur ces 100 dernières années



L'information et le développement sont inséparables. Le développement sociétal et humain commence par la protection de l'accès à l'information via les bibliothèques et archives. Pour soutenir cette vision, rejoignez-nous dans notre soutien à un instrument international sur le droit d'auteur en faveur des bibliothèques et archives.

Comment un instrument OMPI pour les bibliothèques et archives contribuerait à faire entrer les lois sur le droit d'auteur dans l'ère numérique

- **Etablir des standards internationaux essentiels** | Bibliothèques et archives fonctionnent dans un cadre réglementaire variant considérablement d'un pays à l'autre. Dans certains pays, leur rôle fondamental n'est même tout simplement pas reconnu. Ces politiques contradictoires créent de l'ambiguïté légale et accroissent les inégalités dans l'accès à l'information entre pays riches et pays pauvres. Cet instrument introduirait des standards essentiels pour les missions des bibliothèques et archives, et leur permettrait de coopérer au-delà des frontières.
- **Assurer un traitement identique des ressources numériques** | Les éditeurs commerciaux imposent souvent des licences limitatives sur les ressources numériques, qui n'existent pas sur les mêmes ressources au format imprimé. Ces restrictions empêchent certains usages de ces ressources, qui seraient autorisés autrement. Cet instrument garantirait que les lois sur le droit d'auteur qui protègent l'usage des documents imprimés dans les bibliothèques et archives s'appliquent aussi aux contenus numériques.
- **Protéger la possibilité d'acquérir et prêter des collections numériques** | Le futur est numérique. Pourtant, certaines bibliothèques ne peuvent légalement pas acquérir de livres électroniques auprès d'éditeurs, pour les prêter à leurs lecteurs. Cet instrument garantirait le droit des bibliothèques à acquérir ou prêter des livres électroniques accessibles commercialement.
- **Sauvegarder notre patrimoine culturel et scientifique** | L'information que nous créons ou découvrons aujourd'hui deviendra le savoir collectif des générations de demain. Mais dans de nombreux pays, les documents qui composent ce patrimoine humain disparaissent parce que les bibliothèques et archives sont empêchées par la loi de les préserver au format numérique. Cet instrument garantirait que les bibliothèques et archives puissent légalement sauver l'ensemble des documents, qu'ils soient créés sur papier ou sous forme numérique.
- **Délivrer les œuvres orphelines** | Des dizaines de millions d'œuvres de haute valeur historique ou scientifique sont conservées dans les collections des bibliothèques et archives, mais sont inaccessibles au public parce que l'auteur ou le titulaire des droits ne peuvent être identifiés. Cet instrument permettrait aux bibliothèques et archives de rendre ces œuvres orphelines accessibles au public pour des fins profitables à la société, comme la recherche scientifique.



Ensemble, nous pouvons corriger le déséquilibre global des réglementations sur le droit d'auteur, qui empêche les bibliothèques et archives de pouvoir garantir dans le futur un accès au savoir pour tous.

Pour plus d'information concernant l'instrument OMPI pour les bibliothèques et archives et savoir comment vous pouvez soutenir ce projet, rendez-vous sur www.ifla.org/copyright-tlib ou contactez Ellen Broad, Manager, Digital Policy & Projects, IFLA, ellen.broad@ifla.org.